Compte rendu du Conseil d'École du 6 novembre 2014.

Présents:
Commune de Fléac: Mme Gingast, Mme Patricia Jadeau

Représentants des parents :

FCPE: Mesdames **: Cécile Martinez, , Elodie Cantagrel, Sophie Piatkowski, Sandrine Rapnouil, Aurélie Thomas Boulanger**, Bénédicte Cheminade, Séverine Bontour

APEF: Mesdames : **Marion Léostic, Véronique Girault, Angélique Bouquinet**.
Monsieur : Yannick Léostic

Enseignants:
Mesdames :
Véronique Hernandez, Hélène Pons , Françoise Blanca, Catherine Fregy, Corinne Martrou, Valérie Léger, Noémie Lecozannet, Roxanne Leaud
Monsieur: Didier Bélair.

DDEN: pas de DDEN nommé à ce jour

Excusé :

La séance est ouverte à 17 h 30 par M Bélair.

Hommage à Yves Eichelbrenner, ancien directeur de l'école A.Daudet, décédé le 17 octobre 2014.
Yves Eichelbrenner a été l'initiateur notamment des échanges scolaires avec Marktbreit et ensuite avec Inchture, nos villes jumelles.

Ordre du jour
Le point sur les effectifs
Règlement intérieur
Pause méridienne
Plan particulier de mise en sécurité
Coopérative scolaire
Projets 2014/2015
Rythmes scolaires
Travaux

Rappel des résultats des élections des représentants des parents d'élèves
336 inscrits sur la liste électorale,
votants: 162
votes blancs ou nuls: 7
suffrages exprimés : 155

APEF 3 sièges
FCPE 5 sièges

Remerciements aux parents élus du conseil pour leur implication dans la vie de l'école.

Le point sur les effectifs au 6 novembre 2014.

Répartitions effectifs et enseignants

CP	CP/ CE1	CE1	CE2	CE2/ CM1	CM1	CM1 CM2	CM2
Mme Pons	Mme Fregy	Mme Martrou	M. Bélair	Mme Le Cozannet	Mme Hernandez	Mme Léger	Mme Blanca
28	14/11	28	26	10/12	24	5/17	26

Soit 201 élèves.
Une enfant handicapée est accueillie en classe de CM1. L'intégration se fait dans les meilleures conditions possibles, avec l'aide de l'AVS.
Les effectifs sont stables par rapport à la rentrée dernière.

Règlement Intérieur:

Les dernières modifications du règlement intérieur de l'école ont permis de faire évoluer le fonctionnement de l'école sur différents thèmes: goûter, interdiction des jouets, sortie des classes, etc.
Ces nouvelles règles sont bien sûr toujours actives et sont dans l'ensemble bien respectées.
Nous demandons aux parents d'en prendre connaissance dans le règlement intérieur prochainement distribué pour nous aider à mieux les faire respecter.

Depuis deux ans, le conseil d'école a voté l'évolution suivante: concernant le paragraphe « entrée dans l'école »:

*Les parents (ou les responsables) sont invités à laisser leurs enfants **au niveau du portillon à l'extérieur** de l'école. Il leur est donc demandé de ne pas accompagner leurs enfants dans l'enceinte de l'école.*
Les parents qui souhaitent rencontrer un enseignant ou qui accompagnent un enfant à la maternelle Marcel Aymé sont autorisés à entrer dans la cour.

Cette résolution largement suivie par la majorité des parents a permis de clarifier les responsabilités dans l'enceinte de l'école.
Cependant nous déplorons encore l'intervention de parents créant des incidents entre des parents et des enfants.
Le règlement intérieur sera distribué et commenté dans les classes.

Goûter

Avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les enfants qui ne mangent pas à la cantine mangent quelquefois plus tard. Il semble donc nécessaire d'autoriser ces enfants à apporter un goûter le mercredi.

Le conseil d'école propose d'ajouter dans le paragraphe « Vie dans l'établissement, Goûter », la phrase suivante:

Les enfants qui ne mangent pas à la cantine sont autorisés à apporter un goûter le mercredi matin
.
Mme Gingast rappelle que la ville de Fléac est partenaire du Plan National Nutrition Santé.
Par ailleurs le règlement intérieur sera modifié dans le paragraphe concernant les heures de début et de fin des cours pour le mettre en cohérence avec les nouveaux rythmes scolaires.

Le conseil d'école adopte à l'unanimité le règlement Intérieur.

Pause méridienne:

La municipalité a renforcé l'équipe de surveillance avec Nicolas qui sera chargé d'organiser la surveillance et qui fera le lien entre les enseignants, les personnels et la municipalité.
Pendant la pause méridienne, Nicolas personne référente veillera au respect des règles de vie, et des personnes adultes de l'école.
Il sera aussi chargé de la communication avec les familles.

Plan Particulier de mise en Sécurité: PPMS

Le plan a été réactualisé pour prendre en compte l'évolution des effectifs et les mutations.
La liste des risques auxquels l'école peut être confrontée reste inchangée :
Incendie, tempête, pollution chimique.
Depuis le début de l'année deux exercices ont été organisés avec le concours des services municipaux.

Une nouvelle répartition des missions des personnels est mise en place.
Un premier exercice de confinement a été effectué, ainsi qu'un exercice incendie, deux autres exercices d'évacuation incendie seront organisés dans l'année.

Outre le PPMS et le registre de sécurité contre l'incendie et les risques de panique, deux registres supplémentaires sont mis en place:

- un registre hygiène et sécurité (article 47 du décret 47-453 modifié portant sur l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique d'état).
- Un registre de danger grave et imminent (article 5-8 du décret précité).

Ces cahiers, s'il sont renseignés, doivent être présentés en conseil d'école.
Ces cahiers n'ont pas été renseignés pour l'instant.

Coopérative scolaire

Les comptes sont présentés aux membres du conseil d'école. Les comptes seront remis aux associations et à la municipalité.
Après un déficit de 4855,38 pour l'exercice 2012/2013, les comptes font apparaître un excédent de 4059,34 € pour l'exercice 2013/2014.
La somme arrêtée au bilan est de 9562,52 €.

Pour la deuxième année une cotisation de 15 € sur la base du volontariat a été sollicitée auprès des familles pour la coopérative.
84 % des familles ont répondu favorablement.
Les parents qui n'ont pas souhaité répondre à la cotisation coopérative seront invités à participer pour les séances « école et cinéma ».
Tous les membres du conseil d'école et les parents qui le souhaitent peuvent venir consulter ces comptes. Ils sont à leur disposition dans le bureau de la direction de l'école.

Projets 2014/2015

Piscine: 10 séances pour les classes de CP, CP/CE1 et les CE1

Voile : Tous les CM1 ont participé à un cycle voile au plan d'eau de Saint Yrieix au cours de la première période.

CP à CM2 : 3 films projetés dans le cadre d' « école et cinéma ». Une participation facultative de 2 € par séance est toujours sollicitée auprès des parents.

CP CE1 : projet en Arts Visuels articulé autour d'un album littérature jeunesse/animations musées d'Angoulême
CE2: Classe de mer sur l'île d'Oléron du 23 au 27 mars 2015
CE2/CM1 et CM1 classe culturelle à Bordeaux et à la dune du pyla du 15 au 17 juin.

Des réunions d'information seront prochainement organisées pour les parents d'élèves concernés.
CM2 : Un séjour en Écosse est envisagé du 14 au 19 juin 2015.
Les parents ont été informés et réunis très tôt.. Nous avons reçu des réponses favorables et des parents se sont portés volontaires pour participer à l'encadrement du séjour. 42 réponses favorables sur 43 élèves.

Comme indiqué pendant la réunion, nous envisageons de faire les déplacements en avion et de louer un bus sur place.

Ces projets de séjour reposent sur la participation financière des parents, des associations, de la commune et de la municipalité.
Le budget ne sont pas encore arrêtés définitivement
.

Spectacle :Théâtre d'Angoulême

CM1; CM1/CM2; CM2 :	Léo	mercredi 10 décembre
CE2/CM1:	Gretel et Hansel	mercredi 21 janvier
CE2 :	Gretel et Hansel	vendredi 23 janvier

Cérémonie 11 novembre:
Pour le centenaire un chant commun à toutes les classes de l'école a été étudié à l'école.
La présence des élèves se fait sur la base du volontariat et n'a donc pas de caractère obligatoire.

Rythmes scolaires :

Après la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014,
-les enfants sont plus fatigués car aussi sollicités par ailleurs
-comité de pilotage/moins d'exigence au sein des activités TAPS
-journée très chargée au quotidien pour les enfants (fatigue/manque de disponibilité...)
Un bilan sera établi.

Travaux:

Agrandissement de l'école maternelle :

-réunion ce soir à la mairie pour la validation de l'avant projet par rapport à la prise en compte des remarques apportées.
-Le démarrage travaux est envisagé pour l'été prochain. Le préau de l'école élémentaire devrait être en place pour la rentrée 2015.
-Une réunion d'informations pour tous les parents est prévue courant décembre ou janvier.

Questions diverses:

Aide administrative à la direction:

Laurence Ragot a vu son contrat renouvelé pour un an. Elle occupe un poste d'aide administrative à la direction. De plus, elle assure une permanence téléphonique, et une surveillance de groupe d'élèves dans le cadre des décloisonnements et des déplacements dans et hors de l'école. Son contrat prendra fin le 22 septembre 2015.

FCPE:

QUESTIONS :

- Les problèmes liés au préau vont-ils être réglés. De quelle manière et quand?

Par mesure de sécurité le préau a été démonté pendant les vacances de la Toussaint.
Le prochains travaux prévoient l'installation d'un préau d'environ 230 m^2.

- Comment s'organise les récréations? L'ensemble des élèves partage-t-il les mêmes temps de récréation? Quels sont les adultes qui surveillent les enfants au récréation du matin, midi et après-midi? Combien sont-ils? Quels sont les endroits dédiés aux récréations?

Le matin:
Par temps sec:
Les récréations sont prévues dans la cour et le pré.
Les cycles II et III ont leur récréation ensemble à 10 h 00.
4 personnes sont de service pour surveiller cette récréation.

Par temps humide:
Les récréations sont prévues sous le préau.
10 H 00 cycle II et 10 H 15 cycle III
3 personnes sont de service pour chaque cycle.
Pause méridienne: voir plus haut
Les cycles III sont en récréation pendant que les cycles II déjeunent, et inversement.
4 personnels municipaux sous la responsabilité de Nicolas sont affectés maintenant à la surveillance.

- Durant ces récréations quels sont les jouets à disposition des enfants? Peuvent-ils apporter des jouets type corde à sauter, billes, cartes à jouer, élastique, craie ... etc.?

Afin d'éviter les problèmes liés aux 'échanges, à la sécurité,le règlement intérieur indique clairement que les jouets ne sont pas admis à l'école.

- Quelles sont les règles concernant l'utilisation des toilettes? Certains enfants ont indiqué qu'ils n'avaient pas le droit de s'enfermer de l'intérieur

Aucune règle de cette nature n'est établie à l'école. Nous allons le rappeler aux enfants.

- Quel est le retour global sur les TAPS (fatigue, activité, organisation)? Des modifications vont-elles être apportées?

- Des problèmes d'incivilité et d'irrespect auprès du personnel communal mais également entre enfants, ont été détectés. Quelles solutions peuvent-être mises en place?
voir plus haut

- Des parents ont été surpris d'apprendre qu'il n'y avait pas de kermesse d'organisée en primaire. Pour quelles raisons? Est-il possible d'en organiser une?

Les enseignants mènent des projets lourds avec des objectifs disciplinaires précis et en rapport avec le programme, spectacle de fin d'année, classe transplantée, échanges... Nous considérons que l'organisation d'une kermesse relève davantage du rôle des parents d'élèves, même si cela peut se mettre en place en concertation avec les enseignants.
Nous invitons les parents surpris à se manifester pour venir organiser ce temps de convivialité qui marque la fin d'une année scolaire.

La secrétaire Le président